Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Loge de gardien

Par nantaise77

La loge de gardien de notre résidence est une partie commune, ainsi qu'un local social qui tient lieu de réunion.

Jusqu'en 1982 nous n'avons pas payé de taxe d'habitation sur ces lieux et soudain après la vente d'un local social devenu depuis appartement, la taxe d'habitation est apparue d'une manière continue. Le local du gardien, partie commune, est-il soudainement soumis à cette taxe ?

Merci de me répondre, je suis dans la Résidence depuis peu...